REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-20 du 6 Février 1985

portant nomination aux grades supérieurs à titre de régularisation des Camarades Commissaires et Officiers des Régions Douanières des Forces de Sécurité Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU la loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU le Transmis N°695/MDFAP/DGM/SA du 5 Octobre 1984,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Janvier 1985,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés aux grades supérieurs à titre de régularisation pour les années 1982, 1983 et à titre normal au titre de l'année 1984, les Camarades Commissaires et Officiers des Régions Douanières dont les noms suivent et pour compter des dates ci-après :

A - COMMISSAIRES DES FORCES DE SECURITE PUBLIQUE

1° - Commissaire Divisionnaire (Homologue Lieutenant-Colonel)

Pour compter du 1er Janvier 1982 :

- Commissaire Principal FASSINOU K. Thomas

2° - Commissaire Principal (Homologue Commandant)

Pour compter du 1er Janvier 1983 :

- Commissaire de 1ère Classe GUINIKOUKOU O.Z. Marc,

- Commissaire de 1ère Classe N'DAH Théophile.

.../...

Pour compter du 1er Avril 1983 :

- Commissaire de 1ère Classe BADET Pierre,
- Commissaire de 1ère Classe AKELE Christophe,
- Commissaire de 1ère Classe AHOUANGAN Antoine,
- Commissaire de 1ère Classe GOGAN J. Thomas,
- Commissaire de 1ère Classe MAMA A. Saka.

3° - Commissaire de 1ère Classe (homologue Capitaine).

Pour compter du 1er Janvier 1983 :

- Commissaire de 2ème Classe AGONVINON François,
- Commissaire de 2ème Classe DOMINGO S. Dieudonné,
- Commissaire de 2ème Classe dos SANTOS Eugène,
- Commissaire de 2ème Classe LISSANOU Simon,
- Commissaire de 2ème Classe ALIA Roger.

Pour compter du 1er Janvier 1984 :

- Commissaire de 2ème Classe ATTAKPA D. Justin,
- Commissaire de 2ème Classe AGUENOU Bénoît.

B - COMMANDEMENT DES REGIONS DOUANIERES

1° - Pour le grade de Commandant :

Pour compter du 1er Janvier 1984 :

- Capitaine ADJANOHOUN Félicien.

Pour le grade de Capitaine :

- Lieutenant ATCHADE Félix,
- Lieutenant CHODATON Noël,
- Lieutenant TOUKOUROU Sakariaou,
- Lieutenant HOUINSOU Victorin,
- Lieutenant GBEDAN Firmin.

.../...

Article 2.- Le Camarade Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 6 Février 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDFAP-MFE 8 Autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 IGE ET SES SECTIONS 4 DPE-DLC-INSAE 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 EMG/FAP 4 EM/FSP 4 CAB/MIL/PR 4 DSI/FAP 4 INTERESSES 21 INT 8 JORPB 1.-